

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 24/04/2026 Date d'affichage : 24/04/2026 Séance en date du : 28/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 2		
Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présent.es : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M ^{me} Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M ^{me} Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M ^{me} Christine TORRES, M ^{me} Johanna XAVIER, M. Gérard PARADEJORDI, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES, M ^{me} Martine GOUCHAN PICAUD, M ^{me} Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M ^{me} Marie MIQUEL, M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M ^{me} Monique MASGRAU, M. Jean-Philippe DUBOIS et M ^{me} Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absent.es : M. Thierry MOONEN et M. Christophe PICARD		
Procurations : M. Thierry MOONEN à M. Damien COMPAGNE et M. Christophe PICARD à M ^{me} Christine TORRES		
Secrétaire de Séance : M ^{me} Johana XAVIER		

Monsieur le Maire,

Rappelle qu'il y a lieu de statuer sur l'affectation de l'excédent d'exploitation (ou excédent de fonctionnement) d'un montant de 1 002 963,79 euros du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025.

Précise, à titre complémentaire, que l'excédent d'investissement, pour un montant de 1 061 157 euros, est automatiquement reporté au compte R0001 « Excédent d'investissement reporté » (section d'investissement).

Propose l'affectation de l'excédent de fonctionnement du compte financier unique de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

- un montant de 501 481,89 euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (section d'investissement)
- et un montant de 501 481,90 euros en report du compte R002 « Excédent d'exploitation reporté » (section de fonctionnement).

Ajoute que ce choix permettra notamment d'augmenter l'enveloppe allouée aux charges de personnel et aux charges générales notamment en cas de nouveaux recrutements.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

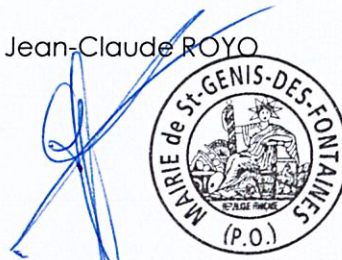
Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve la proposition d'affectation de l'excédent d'exploitation du compte financier unique de l'exercice 2025 comme suit :

- un montant de 501 481,89 euros au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » (section d'investissement)
- et un montant de 501 481,90 euros en report du compte R002 « Excédent d'exploitation reporté » (section de fonctionnement).

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.